



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTE RECTORAL EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2023 PORTANT OUVERTURE DU REGISTRE DES
INSCRIPTIONS AU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE
L'ÉDUCATION INCLUSIVE
(EXAMEN DU CAPPEI)
SESSION 2024**

Le recteur,

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

VU l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

VU l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;

VU la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions à l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) pour l'année 2024 est ouvert du :

Vendredi 01 décembre 2023 09h00 au lundi 15 janvier 2024 à 16h00

via le site CYCLADES <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Article 2 : Les candidats devront adresser leurs pièces justificatives au service compétent au plus tard le 15 janvier 2024, délai de rigueur.

Article 3 : Les candidats devront transmettre leur dossier professionnel relatif à l'épreuve 2 pour le 13 mars 2024 dernier délai. Tout candidat qui ne respectera pas la date fixée ne pourra se présenter aux épreuves.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

signé

Karim BENMILOUD